

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

Déclaration du groupe UNSA

L'accès à l'eau fait partie des besoins essentiels des femmes et des hommes, et comme le précise l'avis, l'accès à des services fiables d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable à un prix abordable est un droit fondamental.

Pourtant, et il faut souligner le travail effectué dans cet avis pour avoir un état des lieux précis pour chaque territoire, l'accès à une eau potable de qualité à un prix abordable n'est absolument pas une réalité pour les habitants des outre-mer. Par la même occasion il pointe les différences importantes selon le statut des territoires mais aussi au intra-territoire.

Sans revenir sur l'ensemble des problématiques des territoires, l'UNSA attire l'attention sur la situation en Guadeloupe. Cette situation n'est pas nouvelle mais demeure, malgré de nombreux rapports et avis. La gestion de ce dossier doit devenir une priorité pour les pouvoirs publics.

La gestion de l'eau sur les territoires est un tout et la problématique de l'assainissement reste un enjeu majeur quand seulement 20 % des usagers sont reliés à un réseau collectif fonctionnel dans les outre-mer. Pour l'UNSA, sur cette question des réseaux et des infrastructures, le rôle stratégique de l'État doit être renforcé.

Il est la garantie d'un traitement équitable des demandes et d'une délibération commune face à ces enjeux de santé public, environnementaux, sociaux et économiques tout en répondant aux demandes locales plurielles.

L'avis présente des propositions qui seront à même de contribuer à un éventuel débat parlementaire sur la transposition de la Directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Ou à étayer et compléter la réflexion du Gouvernement sur lequel il doit s'appuyer, si celui-ci reste sur sa position de transposition uniquement par ordonnances.

A l'occasion de cette transposition il est essentiel que l'État se saisisse de cette question à la fois sur le territoire métropolitain mais aussi ultramarin et toutes ses spécificités. Il est nécessaire qu'un plan durable, à budget sanctuarisé soit mis en œuvre dans les collectivités notamment ultramarine où un service de qualité n'est plus assuré. Ce plan d'action publique devra être en adéquation aux réalités locales et pour sa bonne exécution qu'un contrôle efficace, transparent et avec des objectifs précis l'accompagne.

L'UNSA a voté pour.